

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-649/SG/FIN autorisant M. Gadenne Emile, à acquérir un immeuble sis à Dibouti, Plateau du Serpent (T.F. 687).

n° 69-649/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
29 avril 1969

Numéro JO
n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro
27 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Gadenne Emile est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, plateau du Serpent, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 687, aux noms de Mme Rebellato Gemma, veuve de feu Di Bona, et de M. Di Bona Maurice.